

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 28 mars 2025

CA 2025 - 11 : Budget primitif principal 2025

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 21 mars 2025, s'est réuni le vendredi 28 mars 2025, au Conseil Départemental, place Chatelet à Chartres sous la présidence de M. Christophe LE DORVEN, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. Christophe LE DORVEN	Mme Annie CAMUEL
M. Francis PECQUENARD	M. Olivier HOUDY
M. Marc GUERRINI	M. Pierre SANIER
Mme Sylvie HONNEUR-BUCHER	M. François BELHOMME
Mme Emmanuelle BOUTET-GELINEAU	M. Alain BELLAMY

Membre(s) excusé(s) :

M. Didier GARNIER
M. Bertrand MASSOT
Mme Karine DORANGE
Mme Elisabeth FROMONT
M. Stéphane LEMOINE représenté par Mme Annie CAMUEL
M. Jean-Pierre GORGES représenté par M. Alain BELLAMY
M. Eric GERARD

Membre(s) absent(s) :

Membre(s) excusé(s) ayant donné(s) pouvoir(s) :

Présents de droit :

M. Philippe DUMAS, directeur de cabinet de monsieur le préfet
M. Laurent ARCHENault, payeur départemental

Excusé(s) :

M. Hervé JONATHAN, préfet d'Eure-et-Loir

Etaient présents avec voix consultative : Colonel hors classe Sébastien GRAS, directeur départemental des services d'incendie et de secours ; et les membres de la CATSIS : Capitaine David BOUTOILLE ; Capitaine Cédric ROBERGE ; Sergent-chef Alexis BADAIRE ; Lieutenant Franck CATRY.

Référent sureté et sécurité : Lieutenant-colonel Michaël ACHARD ; Référente mixité et lutte contre les discriminations, Commandante Jennifer DAVID.

Excusé(s) : David POUBEL, médecin de classe exceptionnelle ; Commandant Emmanuel DUPONT, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers d'Eure-et-Loir ; les membres de la CATSIS : Sergent-chef Loïc BERTHELOM ; M. Thomas BENOIT ; les référents sureté et sécurité : lieutenant Sylvain ESNAULT, Adjudant Dominique GUILMIN ; référente mixité et lutte contre les discriminations : sapeur 1^{ère} classe Gwenaëlle HALLIER.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1424-29, L.1612-2 et L.3312-1.

Vu plus particulièrement, l'article L.3313-1 du CGCT modifié par la loi NOTRE qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Vu la délibération n° CA-2022-44 du 10 novembre 2022 relative à l'adoption du référentiel M57 et du règlement budgétaire et financier.

Vu la délibération n° CA 2025-02 du 4 février 2025 relative au débat d'orientations budgétaires pour 2025.

Considérant que lors de la séance du 4 février 2025, le président a présenté au conseil d'administration les orientations budgétaires 2025 et que cette présentation a donné lieu à un débat.

Le projet de budget 2025 s'équilibre à **64 689 662 €** (contre 61 028 340 € en 2024).

FONCTIONNEMENT	
44 642 264 € Recettes réelles <i>(dont résultat antérieur reporté 1 899 712 €)</i>	40 942 264 € Dépenses réelles
2 700 000 € Recettes d'ordre	6 400 000 € Dépenses d'ordre
47 342 264 €	47 342 264 €

INVESTISSEMENT	
10 947 398 € Recettes réelles <i>(dont solde d'exécution reporté 5 803 088 €)</i>	14 647 398 € Dépenses réelles
Recettes d'ordre 6 400 000 €	Dépenses d'ordre 2 700 000 €
17 347 398 €	17 347 398 €

En fonctionnement, l'équilibre est possible grâce à la progression de + 2,90 % des contributions des communes, EPCI et du Département, à la reprise du résultat de fonctionnement 2024 et par l'aide financière exceptionnelle du Département (2 165 000 €).

En investissement, l'effort est soutenu pour parer, en particulier, au vieillissement du parc engins et à la poursuite du programme immobilier.

En l'absence de virement de la section de fonctionnement vers l'investissement, l'équilibre sera assuré par la dotation aux amortissements et le FCTVA **mais surtout** par le soutien financier du Département.

Pour 2025, la **subvention exceptionnelle du Département** en investissement d'un montant de **3 500 000 €** sera utilisée pour financer les acquisitions suivantes :

OBJET ACQUISITION	MONTANT PRÉVU HT	MONTANT SUBVENTION	% du financement
Dépenses engagées en 2024 et reportées en 2025			
2 VL DDSIS-DDA	42 881,86 €	34 305,49 €	80%
Dépenses 2025			
3 VL Kangoo	66 000,00 €	52 800,00 €	80%
5 VSAV « transferts »	501 941,25 €	401 553,00 €	80%
SDACR : 1 VAPIFEN	100 000,00 €	80 000,00 €	80%
SDACR : 1 VCH	250 000,00 €	200 000,00 €	80%
SDACR : 1 VLI pré-équipée	46 545,17 €	37 236,13 €	80%
SDACR : 1 VTUHR	45 475,00 €	36 380,00 €	80%
SDACR : 2 FPTSR	544 000,00 €	435 200,00 €	80%
SDACR : 2 VTU balisage	116 666,67 €	93 333,33 €	80%

OBJET ACQUISITION	MONTANT PRÉVU HT	MONTANT SUBVENTION	% du financement
Rénovations FPTMO/FPT + 6 dévidoirs	213 750,00 €	171 000,00 €	80%
Engin pour décharger palettes - EDIS	54 523,33 €	43 618,66 €	80%
Grosses réparations	125 000,00 €	100 000,00 €	80%
Matériels médicaux (chaises porteuses...)	83 333,33 €	66 666,66 €	80%
SDACR : caméras thermiques, lances canon, parc EPI feu, SR électroportatif	612 083,33 €	489 666,66 €	80%
Supports ARI engins pompes	33 333,33 €	26 666,66 €	80%
Equipements : matériels à usure, VAS, signalisation, équipes spécialisées	125 000,00 €	100 000,00 €	80%
Lots de protection contre les chutes, feux de cheminée, remise à niveau des inventaires, outillages ateliers	66 666,67 €	53 333,34 €	80%
Echelles à main, cordages et commandes, explosimètres	44 166,67 €	35 333,34 €	80%
Tuyaux	41 666,67 €	33 333,34 €	80%
Extincteurs, détecteurs CO	18 333,33 €	14 666,66 €	80%
Habillements sapeurs-pompiers	340 833,33 €	272 666,66 €	80%
EPI feu (gants, cagoules...) + casques	66 666,67 €	53 333,34 €	80%
Projet contrôle accès départemental	104 166,67 €	83 333,34 €	80%
PC postes opérateurs et serveurs	133 333,33 €	106 667,46 €	80%
Licences informatiques + transmissions	300 000,00 €	240 000,00 €	80%
NEXSIS : redevance, matériels informatiques + interface	232 509,17 €	186 005,93 €	80%
Matériels de transmissions et équipt.alarmes	66 125,00 €	52 900,00 €	80%
TOTAL	4 375 000,00 €	3 500 000 €	80%

Considérant que conformément à l'article précité, une présentation synthétique du BP 2025 est annexée au présent rapport.

Considérant qu'un état du personnel est annexé au budget sous la forme d'un tableau des effectifs.

Le CASDIS, après en avoir délibéré, approuve :

- l'adoption du budget primitif 2025 ;
- l'utilisation des subventions d'investissement du Département conformément à la répartition ci-dessus.

Pour : unanimité

Contre : /

Abstention : /

Autorisation de programme et crédits de paiement

Budget primitif 2025

Année de création AP	Désignation AP / Opération	Montant des AP			CP			Calendrier	
		Pour mémoire AP votées (y compris ajustements) (1)	Révision de l'exercice 2025 (2)	Total cumulé (toutes délibérations y compris pour 2024) (3=1+2)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2025) (4)	Crédits de paiements ouverts au titre du BP 2025	A financer en 2026 (6)	Reste à financer (au-delà de l'exercice 2026) (7=3-4-5-6)	Date estimée de réception des travaux Observations
2013	AP13BATI12 : Plan pluriannuel investissement CS et CI	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00	290 713,10	931 472,78	1 277 814,12	0,00	
	Opérations en cours								
	2020CICS1 CONSTRUCTION CI JOUY	1 400 000,00		1 400 000,00	72 185,88	50 000,00	1 277 814,12	0,00	2ème semestre 2026
	2020CICS2 CONSTRUCTION CI VILLEMEUX	1 100 000,00		1 100 000,00	218 527,22	881 472,78	0,00	0,00	1er semestre 2026
2013	AP13BATI13 : Opérations d'aménagements divers (OD)	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	730 000,00	500 000,00	770 000,00	0,00	
	Opérations en cours								
	20240D Opérations diverses (2024-2025-2026)	2 000 000,00		2 000 000,00	730 000,00	500 000,00	770 000,00	0,00	
	TOTAL	4 500 000,00	0,00	4 500 000,00	1 020 713,10	1 431 472,78	2 047 814,12	0,00	